



Concertation garantie par



Date : 11 décembre 2025

## Le point de vue de Fibois Pays de la Loire sur le projet GO CO2

### FIBOIS Pays de la Loire est l'interprofession régionale de la filière forêt-bois.

L'association FIBOIS Pays de la Loire fédère les acteurs de la filière forêt-bois pour développer tous les usages du matériau – en construction comme en énergie – dans une dynamique de transition, de gestion durable des forêts et de renouvellement des compétences.

Notre mission : valoriser les savoir-faire, accompagner les professionnels et sensibiliser tous les publics aux atouts de la forêt et du bois et aux enjeux de la filière.

Contact : Fibois Pays de la Loire

Adresse :

15 Bd Léon Bureau  
44262 Nantes

Tél : +33 0240737330

Site Internet :

[www.fibois-  
paysdelaloire.fr](http://www.fibois-paysdelaloire.fr)

### EN BREF.

Fibois s'interroge sur le projet GOCO2, quant à sa durabilité, son impact sur les paysages et les boisements, et ses conséquences sur la transition écologique de la filière bâtiments – travaux publics.

En effet en captant puis en enfouissant le CO2 émis par ces industries, offre-t-on une solution pérenne ?

Le ciment, destiné à la fabrication de béton, pourrait être moins consommé donc moins produit selon certains scénarii de transition basés sur la sobriété constructive, la primauté donnée à la réhabilitation-transformation de l'existant, et le développement de filières alternatives (géosourcés, bois & autres biosourcés, réemploi...). Outre leur atout carbone, ces filières non-extractives permettent d'éviter le recours à du sable et des granulats non-renouvelables, à la disponibilité limitée et dont l'exploitation impacte les milieux naturels.

Faut-il alors engager des travaux de réseaux très impactants pour des terres agricoles, bocagères ou forestières ?

On peut se poser la question de savoir si les fonds publics nécessaires au développement d'un tel projet ne pourraient pas être mieux employés.

Des solutions territoriales basées sur l'économie circulaire ou fondées sur la nature nous sembleraient plus pérennes et plus résilientes.



Concertation garantie par



## Un projet durable ?

La durabilité de ce projet GOCO2 peut être questionnée.

En effet il génère des besoins énergétiques importants, certes en grande partie à base d'électricité décarbonée - mais non sans impact à la production et au transport.

L'enfouissement de CO2 à grande échelle interroge : quelles garanties de non-réémission du CO2 ?

Quelle est la capacité réelle des « réservoirs » de gaz carbonique connus ? Combien d'années d'émissions de l'industrie peuvent-ils contenir ?

## Quel impact sur le BTP ?

Fibrois Pays de la Loire œuvre depuis 35 ans au développement du bois dans la construction. Depuis 10 ans nous travaillons à la structuration du Collectif Régional Matériaux Biosourcés avec les autres filières biosourcées (chanvre, paille, ouate, roseau...) et avec la filière géosourcée de la terre crue. Les filières de réemploi des matériaux de construction sont en plein essor également.

Ces filières basées sur des matériaux renouvelables ou issus de l'économie circulaire attirent des professionnels souhaitant évoluer vers des métiers ayant du sens, un impact environnemental positif, des conditions de travail améliorées (préfabrication en atelier, artisanat...).

Le projet GOCO2 favorise quant à lui une économie linéaire, basée sur l'extraction de matériaux du sous-sol ou des milieux aquatiques, et consommant des combustibles et de grandes quantités d'électricité – le vecteur énergétique le plus coûteux pour la société, sans changements majeurs dans les modes de fabrication de la ville. Ce modèle est ainsi moins attractif pour des candidats à la filière Bâtiment-travaux publics.

Dans certains scénarios de transition, la production de béton, et donc les besoins en ciment, sont en baisse.

Le scénario négaMat – adossé au scénario de transition énergétique négaWatt (<https://www.negawatt.org/Scenario-negaWatt-2022#ressources> ) – donne des perspectives à 2050 sur les besoins en matériaux.

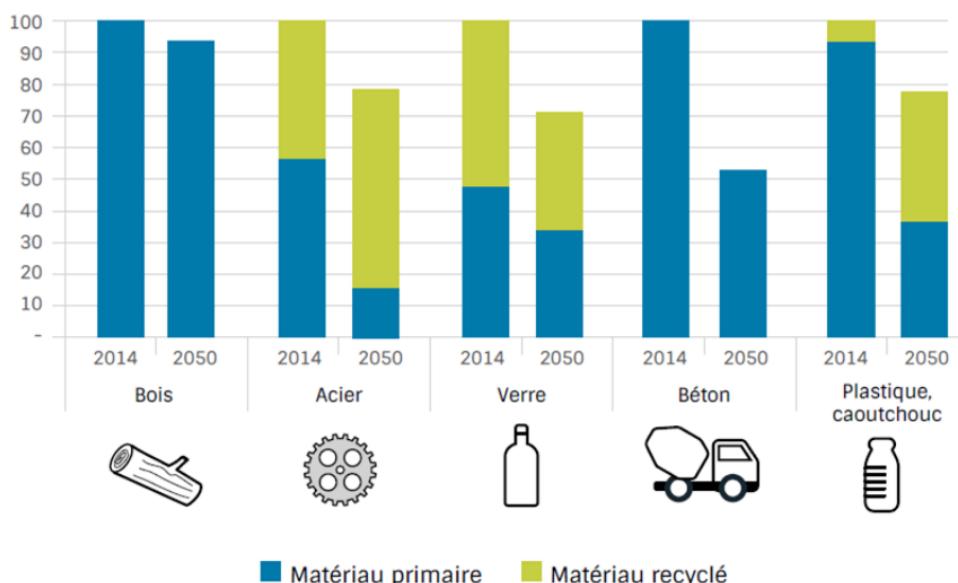
[https://www.negawatt.org/IMG/pdf/220524\\_webinaire\\_transition-energetique-quel-impact-sur-les-ressources-en-materiaux.pdf](https://www.negawatt.org/IMG/pdf/220524_webinaire_transition-energetique-quel-impact-sur-les-ressources-en-materiaux.pdf)

Dans ce scénario les besoins en béton – et donc de ciment - seraient quasiment divisés par deux, par les effets cumulés de

- la baisse de la natalité,
- la sobriété (baisse des m<sup>2</sup>/habitant)
- l'orientation vers la réhabilitation & la transformation en lieu et place de la construction neuve,
- la transition vers des matériaux renouvelables et issus de l'économie circulaire, ceci avec les ressources disponibles en France pour le bois notamment.

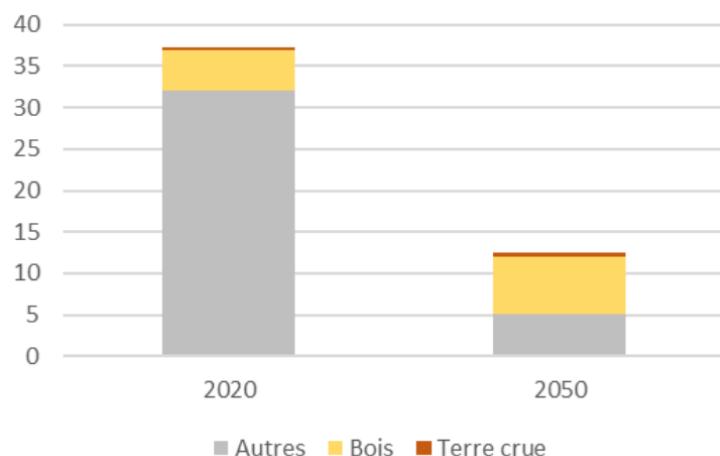
*Perspectives de consommations de matériaux selon le scénario négaWatt-négaMat 2022 :*

Evolution de la consommation de matériaux primaires et recyclés



Voici les perspectives de consommations de matériaux pour la construction neuve dans le scénario négaWatt-négaMat 2022 :

*Perspectives de consommation des matériaux dans la construction neuve (source négaWatt-négaMat)*



### Quel impact sur les paysages et les boisements ?

Le tracé du réseau ou carboduc générerait environ 375 km de bande de travaux sur 10 à 30 m de large.

Soit 400 à 1000 ha de terres agricoles, mais peut-être aussi forestières. L'impact sur le bocage, les haies et boisements est aujourd'hui mal connu, le tracé n'étant pas encore précisément défini.

Cependant le taux de canopée moyen sur les secteurs concernés pouvant être de 10 à 20%, une surface de 100 à 200 ha de boisements - sans doute principalement des haies - pourrait être supprimée. Certes des compensations sont envisagées, mais elles ne formeront pas des boisements aux fonctions équivalentes.



Concertation garantie par



En effet les travaux auraient un impact sur :

- la biodiversité
- la régulation hydrologique et la qualité de l'eau
- la qualité des sols agricoles et forestiers
- l'érosion
- le stockage de carbone dans les sols et les boisements impactés

De plus, la continuité des haies pourrait ainsi être remise en question car la bande proche des canalisations ne pourrait recevoir d'arbres très enracinés.

Nous n'avons pas vu d'informations sur la prise en compte de la loi ZAN (Zéro Artificialisation nette) : ce projet entrerait-il dans les surfaces constructibles limitées par cette loi, entrant ainsi en concurrence des surfaces construites pour des besoins de logements ou autres équipements ?

## CONCLUSION

Ce projet de grande envergure présente l'avantage de neutraliser relativement rapidement les émissions importantes de sites industriels majeurs en région Grand Ouest. Cependant, ses impacts semblent aujourd'hui sous-estimés, notamment sur l'empreinte foncière, les boisements et le maillage bocager.

De plus il conforterait à moyen-long terme la filière cimentière et celle du béton, sans remise en cause de sa place dans la construction en période de transition des filières bâtiment-travaux publics.

Ce projet est une prolongation des modèles industriels passés, en opposition à la sobriété, l'économie circulaire territoriale et l'emploi de matériaux bas carbone et renouvelables.

La question de son coût pour la société et les financeurs publics mérite d'être posée, surtout en période de tensions budgétaires et de priorisation des actions en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique.

Fibrois Pays de la Loire reste à la disposition des acteurs dans le cadre de cette concertation préalable et pour les étapes suivantes si besoin.